

COMpte RENDU

5^e FORUM NATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

“la participation au concret”

VENDREDI 6 - SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2013 - AULNAY-SOUS-BOIS (93)

ET DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU RÉSEAU NATIONAL
DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



RÉSEAU NATIONAL DE
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



C I D E F E

Sommaire



Atelier 1

- Contribuer à l'intervention des citoyens et favoriser une démocratie plus directe 4

Interventions d'Arielle VERMILLET et Nathalie LEFEBVRE

Atelier 2

- Une charte de la démocratie participative ou comment créer le cadre de l'intervention des citoyens dans la vie locale 5

Interventions de Jacqueline HERE et Thomas BOULARD

Atelier 3

- Organiser ou non l'administration locale sur un mode participatif 6

Interview de Patrick NORYNBERG

Atelier 4

- Le budget participatif : une pratique innovante au service du partage de pouvoir entre élus et habitants 7

Interventions de Marc PETIT et Pascal BLANCHETIER

Atelier 5

- Encourager l'engagement des jeunes dans les territoires 8

Intervention de Jean-Claude CAZENEUVE

Atelier 6

- Observatoire des engagements, ateliers citoyens : les pratiques émancipatrices pour contrôler la mise en œuvre des engagements municipaux 9

Interventions de Sylvie TRICOT-DEVERT et Miguel HERNANDEZ

- PASSAGE DE RELAIS 11

- RETOUR SUR L'EXPÉRIMENTATION D'ÉCRITURE PARTICIPATIVE DE LA CONSTITUTION ISLANDAISE 12

Conférence de Mme Berglind ASGEIRSDOTIR, Ambassadeur d'Islande en France

- THÉÂTRE FORUM AVEC LA COMPAGNIE ARC EN CIEL THÉÂTRE 14

- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET VIE ASSOCIATIVE 15

Interview de Didier MINOT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE P 16 DU RÉSEAU NATIONAL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- ÉCRIVONS ENSEMBLE UNE LOI DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 17

- LE VILLAGE DES COLLECTIVITÉS 18



Brochure co-réalisée par le CIDEFE et le Réseau national de démocratie participative.

Conception graphique, mise en pages : Escalier D Communication

Impression : LNI SAS - Février 2014



RÉSEAU NATIONAL DE
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Remerciements

► À tous les participants venus des quatre coins de France, habitants, techniciens et élus, pour l'intensité de ces deux jours de débats,

► À Gérard SEGURA, maire d'Aulnay-sous-Bois et à toute l'équipe municipale particulièrement mobilisée pour la préparation et la tenue de ce Forum et pour leur participation aux débats,

► Au service Démocratie participative de la ville d'Aulnay, à Julien, Caroline, Pierre-Denis et à l'ensemble des agents des services municipaux qui ont contribué à la qualité de l'accueil,

► Aux habitants d'Aulnay-sous-Bois et aux responsables associations qui ont marqué les débats de leur empreinte,

► À Mme l'Ambassadeur d'Islande et à Didier MINOT pour leur contribution,

► À tous les intervenants pour la richesse de leur apport,

► À Patrick NORYNBERG, pour son animation des débats,

► À Arc-en-Ciel Théâtre pour sa présentation de théâtre-forum.



FORUM NATIONAL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : un succès qui s'amplifie !!

Désormais et depuis 5 ans, ce forum est le rendez-vous de tous ceux qui portent haut la question de la participation citoyenne.

A Aulnay-sous-Bois, les 6 et 7 septembre dernier, nous étions plus de 300 personnes issues de 62 collectivités à confirmer l'importance de notre mobilisation pour la démocratie. Élus, citoyens, agents territoriaux, mais aussi de nombreux chercheurs et collectifs œuvrant pour les mêmes objectifs de participation du plus grand nombre sont venus additionner leurs expériences et s'enrichir mutuellement.

Le Réseau national de démocratie participative est aujourd'hui connu et reconnu pour ses actions et tout ce qu'il apporte au concret dans les démarches participatives qui fleurissent ça et là. La diversité des participants, la richesse des débats du forum, la forte mobilisation autour de la rédaction de la proposition de loi, nous indiquent que le Réseau a atteint son âge de raison après seulement quelques années d'existence, signe de l'investissement convaincu des ses membres et du besoin immense auquel il répond.

Au lendemain des élections municipales, dont bon nombre de campagnes seront menées, avec nos encouragements et notre soutien, sous l'égide de la démocratie participative, nous vous attendons encore plus nombreux au sein du Réseau et vous donnons rendez-vous à Martigues les 18, 19 et 20 septembre pour un 6^e forum extraordinaire.



René BALME,
Co-Président du Réseau national
de démocratie participative



ATELIER 1

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

Animateur : Matthieu CHARLIONNET - Chargé de mission démocratie locale à St-Etienne du Rouvray (76)

CONTRIBUER À L'INTERVENTION DES CITOYENS ET FAVORISER UNE DÉMOCRATIE PLUS DIRECTE

Intervenante : Arielle VERMILLET

Adjointe au maire de Gennevilliers (92)

A Gennevilliers, en 2008 nous avons instauré des Conseils de quartiers (CDQ) et une charte de la vie démocratique, objet d'un travail partagé avec les habitants. Nous comptons 42 000 habitants, avons créé 7 CDQ, avec un bureau composé d'habitants volontaires ou tirés au sort. Le tirage au sort a permis de renouveler la participation. A partir des listes électorales, un numéro a été attribué à chaque habitant et pour chaque quartier, 100 numéros ont été tirés au sort. Ces 100 personnes ont été visitées, on leur a téléphoné, on les a rencontrées. Parmi elles, certaines ont dit : « *banco* » et y ont même pris goût puisqu'elles sont désormais devenues volontaires et siègent dans un bureau de CDQ. Un Budget Participatif (BP) a été mis en place par quartier : 70 000 € en investissement, et en fonctionnement 5 000 € plus une dotation en fonction du nombre d'habitants du quartier, cela fait entre 10 et 15 000 €. L'investissement est fléché : les projets des habitants doivent participer à l'amélioration du cadre de vie du quartier. Le BP prend du temps, nécessite de nombreux allers et retours entre élus, services et habitants. Cela contredit l'idée que l'efficacité nécessite la rapidité !

Le BP a aussi bousculé des pratiques de travail de certains services municipaux, il y a eu parfois de la résistance face à un choix ne découlant pas de propositions émanant d'eux-mêmes ou d'élus ! Dans la charte, nous avons instauré un droit de saisine. Sur toute question, le CDQ peut saisir

le Conseil municipal qui a obligation de répondre dans les six mois. Cela a aussi heurté une habitude de délégation de pouvoir aux élus et aux institutions, mais cela a permis, par exemple, qu'un CDQ propose que le cinéma, fermé durant les vacances, soit désormais ouvert au public en août.

Le CM, qui en a discuté, a proposé une expérimentation dont le bilan sera discuté avec les habitants pour prendre une décision définitive. Du coup, cela a donné des idées : une question est posée par un CDQ sur la protection de la traversée d'une rue par des enfants. Nous invitons aussi les habitants à réfléchir sur des questions majeures comme les services publics : un vaste débat a eu lieu dans la ville, 20 engagements ont

été pris, et un comité de suivi mis sur pied, lui aussi désigné par tirage au sort. Et lorsqu'il a fallu répondre à la réduction voire la suppression des tournées de distribution de courrier par la Poste, les habitants ont été au rendez-vous avec leur maire pour exiger qu'il n'y ait pas de quartiers écartés d'un service aussi essentiel que de recevoir son courrier. Il y va de l'égalité des citoyens sur le territoire : chacun dit pouvoir compter pour un !

Intervenante : Nathalie LEFEBVRE,

Adjointe au maire de Martigues (13) et Vice-présidente de la Région PACA, en charge de la démocratie participative.

Avec les démarches participatives, la question c'est comment on considère qu'on est tous experts pour construire tous ensemble ! A Martigues, 47 000 habitants, il y a 23 CDQ, chacun est présidé par un élu. Et entre deux réunions de CDQ, des rencontres sur le terrain avec les habitants, des réunions thématiques, des permanences, chaque élu travaille à élargir la présence d'habitants. En 2013, lors des 30 ans des CDQ - moment studieux, mais aussi festif, convivial et fraternel - trois groupes de travail ont travaillé pour redéfinir le sens à donner aux CDQ et contribuer, malgré les hauts et les bas, à la participation la plus large possible dans les quartiers. Car de nombreuses catégories sont éloignées de la participation : jeunes, travailleurs actifs, habitants défavorisés ... Cela nécessite de diversifier les formes d'intervention, d'organiser le partage de l'information, tout comme la convivialité : à Martigues les CDQ se concluent par un repas. Il faut aussi s'interroger sur la manière avec laquelle on prépare le CDQ : plus de lien avec les habitants en amont, déterminer un Ordre du jour, ce qui n'était pas le cas auparavant, ça modifie des conceptions de travail. Se pose la question du temps : les habitants n'ont pas toujours l'esprit disponible pour s'impliquer dans des démarches participatives, parfois certains se replient sur eux-mêmes et s'enferment chez soi. Au cours d'une après-midi de travail, on a échangé tous ensemble : élus, techniciens, habitants. Lorsque le groupe d'habitants a fait part de ses conclusions et propositions, ça a déménagé ! Et les exigences démocratiques qu'ils portaient nous ont permis de faire le lien avec des questions de grande importance pour l'avenir des communes et des habitants à un moment où on veut nous faire entrer de force dans une métropole qui va mettre à mal les efforts démocratiques des élus. Il y a aussi des domaines où la ville seule ne peut pas faire bouger les lignes, ce qui nécessite l'intervention des habitants pour se tourner vers les pouvoirs de décision, pour imposer, par exemple à l'Etat, qu'on réponde aux attentes et aux besoins des habitants.



ATELIER 2

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

Animateur : Jean-Marc DESCHAMPS
Responsable des formations nationales au CIDEFE

UNE CHARTE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, OU COMMENT CRÉER LE CADRE DE L'INTERVENTION DES CITOYENS DANS LA VIE LOCALE

Intervenante : Jacqueline HERE,

maire-adjointe à Brest et Vice-présidente de Brest métropole
Océane (29)

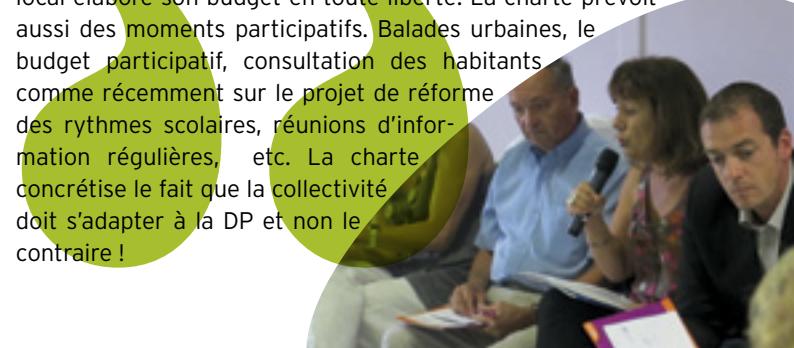
A Brest vivent 148 000 habitants, 228 000 dans la Communauté urbaine. 7 mairies de quartier rayonnant sur en moyenne 20 000 habitants chacune et chaque quartier à son Conseil (CDQ). La loi Vaillant de 2002 nous a imposé de travailler sur les profils des CDQ qui ont été créés en 2003. Mis en place pour 2 ans au début, comprenant 4 collèges : habitants, associations, personnes qualifiées et élus (4 de la majorité municipale et 1 de la minorité). Nous avons aussi créé un groupe inter-quartiers, faisant circuler l'information des uns et des autres. Les membres des CDQ sont responsables de groupes de travail. Vite est apparu le besoin de donner un cadre en élaborant une charte. Le travail s'est organisé dans chaque CDQ, dès 2006. On a allongé la durée du mandat du CDQ à 3 ans avec, à mi-chemin, une rencontre avec les élus pour examiner ce qu'ils souhaitent voir bouger dans notre travail. Nous avons décidé un nouveau travail sur la charte en 2008. La nouvelle charte prévoit de faire travailler les CDQ sur des gros dossiers : tram, PLU, trame verte et bleue, etc. Elle stipule que 1) les élus ont le pouvoir de décision et sont les garants de l'intérêt général 2) les services municipaux éclairent les choix des élus et précisent la faisabilité des projets ou non et 3) les conseils de quartier éclairent les choix à partir d'un point de vue collectif et à partir de leur expertise d'usage. Dans la charte, on a retenu quatre registres de la participation 1) l'information 2) la consultation comme démarche montante et descendante 3) la concertation 4) développement et initiatives : ces choix représentent le travail des CDQ à partir des projets qu'ils ont envie de faire avancer. L'élaboration de la charte est apparue comme un besoin car on tâtonnait, parfois on empiétait sur les prérogatives des uns des autres. La charte nous a permis donner de la cohérence à notre travail. Et pour aller plus loin, nous travaillons à un baromètre de la participation.

Intervenant : Thomas BOULARD,

adjoint au maire de Divion (62)

La charte a fait l'objet d'un travail par un cabinet d'études qui avait pour objectif de faire une évaluation de nos pratiques participatives. Divion compte 7200 habitants et ses 5 quartiers sont très liés à l'activité charbonnière. Avec l'élaboration d'une charte, nous avions la volonté de structurer et rendre cohérente l'intervention des habitants. Les différents membres des conseils locaux ont été consultés, ces conseils remplacent les commissions municipales. Ils sont composés

à parité d'élus, de citoyens et de techniciens. La charte vise à formaliser un cadre et une culture commune de la DP. Elle définit des règles de vie communes pour les conseils et la périodicité des réunions, sur le respect de la liberté de parole, elle donne des orientations sur la formation des élus, des techniciens et des citoyens. Elle a permis de redéfinir le rôle et le statut de chacun, de mettre des garde-fous pour éviter les dérives liées à l'exercice d'une responsabilité (notabilisation, conseils qui s'approprient des thématiques qui ne sont pas les leurs, ou habitants tentés de se prendre pour les élus et les remplacer). Nous avons 10 conseils locaux, trois conseils municipaux de jeunes et de l'enfant, une commission travaux, un conseil culture et petite enfance, un conseil local de la vie associative, un comité de pilotage pour une stratégie numérique. La charte a permis de réfléchir à la participation afin d'éviter les distorsions entre les conseils, et nous arrivons à tenir le nombre de 15 participants dans chaque conseil. La charte prévoit aussi que les réunions ne finissent pas trop tard, parfois même le verre de l'amitié dure plus longtemps que la réunion. L'ordre du jour est imaginé suffisamment en amont afin que les citoyens aient le temps de s'approprier les questions du conseil et les documents qui les accompagnent. Cette charte a permis un meilleur partage de l'information et une meilleure intervention des habitants. Pour nous la DP doit élargir le champ des pratiques participatives en permettant à un nombre plus large d'habitants de s'investir dans la vie locale. Elle est un vecteur d'émancipation. Elle concrétise cette idée simple : dans plusieurs têtes, il y en a plus que dans une seule. Elle permet de sortir du carcan idéologique dans lequel les élus sont parfois enfermés, et de s'appuyer sur les habitants dont la culture du pratique-pratique est utile. Les citoyens ont aussi plus de facilité que les élus à dire non à un projet. Ils tranchent si, bien entendu, ils ont toutes les clés de lecture financières et budgétaires : la charte permet une sorte de décentralisation budgétaire en prévoyant que chaque conseil local élabore son budget en toute liberté. La charte prévoit aussi des moments participatifs. Balades urbaines, le budget participatif, consultation des habitants comme récemment sur le projet de réforme des rythmes scolaires, réunions d'information régulières, etc. La charte concrétise le fait que la collectivité doit s'adapter à la DP et non le contraire !



ATELIER 3

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

Animateur : Patrick NORYNBERG
Directeur général adjoint à Aulnay-sous-Bois (93)

FAUT-IL OU NON ORGANISER L'ADMINISTRATION LOCALE SUR UN MODE PARTICIPATIF ?



Pour répondre à cette question, nous avons interrogé Patrick NORYNBERG, l'animateur de cet atelier...

Cette question « organiser ou non l'administration locale sur un mode participatif ? » ne peut-elle pas être comprise de deux manières ?

PN. Si, tout à fait ! Faut-il ou non se doter d'une organisation spécifique sur les questions de DP ?

Ou comment doit-on ou peut-on organiser l'administration sur un mode participatif ? Il y a en la matière,

deux écoles. L'une, consiste à se doter d'un service spécifique en charge de la démocratie avec des agents affectés à ses missions. L'autre vise à organiser l'ensemble des services municipaux sur un mode participatif. Dans les deux cas, le caractère transversal de la démarche participative s'inscrivant dans un processus de long terme est fondamental. Tout comme la formation des 3 catégories d'acteurs : habitants, élus et professionnels. L'administration française a été construite sur un modèle vertical et cloisonné. Les pratiques de DP au concret, plutôt de type ascendant, viennent se confronter à cette organisation. La ville, ses services comme les élus peuvent du coup se mettre dans une posture de ressources pour les habitants. L'administration devient alors un levier pour agir et non pas, comme elle peut l'être parfois, un frein à l'action.

Comment les intervenants ont-ils expliqué l'implication des services et des agents dans les projets portés par leur ville ?

PN. Transparence, équité, information sont les maîtres mots de la démarche initiée par la ville de la Courneuve en direction de son personnel. Gilles Poux, le maire insiste sur le principe de co-élaboration des projets : l'agent est à la fois auteur et acteur de la démarche. Donc, les projets et les orientations qui les fondent se discutent régulièrement avec les agents. Cela donne du sens au travail de chacun et une dimension collective au service public. Pour cela, « *il faut une volonté politique et un engagement fort, c'est comme cela qu'on pourra révolutionner l'organisation territoriale* »!



Est-ce que cette démarche ne rallonge pas les processus décisionnels ?

PN. Valérie Azzedine, DGS à la ville de Grigny (69) explique qu'à Grigny, la DGS a été missionnée pour mettre les agents de la collecti-

vité au cœur de l'action publique. Bien sûr, ce travail s'inscrit dans un processus long, car il faut avant tout faire partager par les agents le sens de la démarche engagée. Plusieurs outils ont été déployés avec méthode et dans le cadre d'un plan de formation interne en abordant divers thèmes et problématiques : intérêt général et intérêt particulier, conduite de projets participatifs, recrutement et profil de poste sur motivation, formation aux fonctions d'accueil, sens du mandat municipal...

Mais au bout du compte, cela rejaillit positivement sur la qualité du service rendu par les services et les agents ...

PN. Oui, les effets pour le personnel sont très positifs. Le travail prend sens et chacun se sent utile. Les postures changent et le tout contribue à l'épanouissement personnel et collectif des agents. Le service rendu est de meilleure qualité. En agissant de la sorte nous sommes à contre courant des idées et des pratiques dominantes dans le service public qui fondamentalement reste cloisonné par services.

On reste tout de même en France, dans des administrations fortement marquées par la verticalité, le déficit d'écoute des habitants ou des usagers, et globalement l'absence de participation des agents, certains disent une conception rigide de l'administration...

PN. Oui, mais il est des villes pionnières qui contribuent à modifier ces conceptions. A Martigues on souligne le devoir de faire participer sous des formes diverses les usagers en prenant l'exemple des lecteurs de la médiathèque. A Fontenay-sous-Bois, les comités d'usagers de services publics ou la consultation permet d'enrichir l'administration ou les élus de propositions pour construire ensemble. A Valenton, il n'y a pas de service démocratie participative, un travail a été réalisé sur une charte d'encadrement qui permet de mettre tous les services en situation de travail collectif sur les projets de ville. Un effort de formation des cadres a été fait, notamment sur la notion de guichet - usagers - clients. La dimension intercommunale en matière de DP a même été évoquée par un participant qui propose que cette question fasse l'objet d'un atelier au prochain forum.

Au-delà de l'administration locale, il y a aussi l'intervention des habitants, des usagers, des citoyens, qui est un enjeu fort !

PN. Oui, c'est aussi pour cette raison qu'il est important que toute l'administration communale soit bien au diapason de la participation. Une habitante soulignait l'intérêt des démarches participatives « *ce que nous voulons c'est être acteur et si on s'investit, on souhaite des résultats* ». Ce qu'attendent les habitants, ce sont des actes et des décisions.

ATELIER 4

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

Animatrice : Delphine EBERSVILLER
Coordinatrice du Réseau national de DP

LE BUDGET PARTICIPATIF : UNE PRATIQUE INNOVANTE AU SERVICE DU PARTAGE DE POUVOIR ENTRE ÉLUS ET HABITANTS

**Intervenant : Marc PETIT,
maire de Firminy (42)**

Firminy, 17400 habitants, 4^e ville de la Loire, organise ses démarches participatives autour de quatre axes : un Budget participatif (BP) pour les 6 Conseils de quartiers (CDQ), un BP pour les travaux dans les écoles, la tenue d'Assises thématiques ainsi que des Etats-généraux de la jeunesse 14-25 ans. Il s'agit de répondre à la volonté de s'engager des habitants, et partager avec eux, leur permettre une appropriation des projets car c'est comme ça qu'on construit les meilleurs projets possibles. Le BP des CDQ correspond à 9 % du budget des travaux d'investissement, soit 400 000 € la première année, qu'on a répartis sur les 6 quartiers. Une charte, travaillée et votée en 2008 par 400 habitants dans les CDQ, clarifie les modalités de mise en œuvre du BP, (répartition des sommes, calendrier de mise en œuvre, etc). Les sommes allouées varient en fonction du nombre d'habitants du quartier, elles vont de 50 000 € à 90 000 €. En mai/juin les habitants définissent leurs projets, puis les services en étudient la faisabilité, mais aussi le coût, s'ils relèvent bien de la compétence de la commune, etc. En octobre, une réunion permet de s'engager sur les propositions à réaliser. Le vote par les habitants s'étale entre décembre et janvier : entre 600 à 700 personnes votent. Les projets concernent petite enfance et aménagements de voirie.

Le BP des écoles associe les enseignants des 13 groupes scolaires, les parents d'élèves, les délégués de l'Ed. Nat. Après l'élection des parents élèves, une réunion est organisée en septembre/octobre pour faire le bilan des travaux de l'année passée et recenser les demandes d'investissements par école. En janvier/février, nous évaluons la faisabilité et le coût et co-décidons des projets, sans vote mais par consensus. Pour ce BP des écoles, nous avons décidé de mettre 350 000 € car l'éducation des enfants est une de nos priorités ! A la demande des enseignants nous avons décidé de partager le BP éducation en deux : 250 000 € réellement pour les projets co-réfléchis, et 100 000 € pour les mises aux normes, la sécurité, les travaux d'urgence, etc. Sur ces travaux les élus n'ont pas à se prononcer : on fait confiance aux enseignants.



**Intervenant : Pascal BLANCHETIER,
adjoint au maire de Caen (14)**

Le BP à Caen part de la nécessité d'impliquer les citoyens dans la gestion et développer la participation citoyenne. Nous nous sommes attachés à développer les BP à l'intérieur des quartiers sur des thématiques particulières, et les subventions sont versées pour des projets d'animation ou visant au lien social, montés par les conseillers de quartier sur le territoire de chacun des 9 conseils de quartier pour un budget total de 36 000 euros. C'est une démarche expérimentale. Les projets sont montés par des conseillers de quartier et portés par une association. Les objectifs sont multiples : développer l'identité d'un quartier, faire de la formation des habitants, (notamment sur les procédures budgétaires). Les 9 CDQ reçoivent 5 000 euros pour des projets qui doivent être proposés par plusieurs membres d'un CDQ, être réalisés sur le périmètre du quartier, promouvoir des capacités individuelles et collectives, renforcer les échanges entre les habitants, développer l'animation et la vie d'un quartier, être respectueux du développement durable, et ne pas déjà être financés, pour ne pas ainsi bénéficier d'une seconde subvention pour un même projet. Les projets doivent bénéficier d'un portage associatif pour le versement de la subvention. Pour être validés, les projets sont adoptés par le CDQ puis examinés par un jury composé du maire ou la 1^{re} adjointe, chacun des 5 maires-adjoints de quartier que compte la ville, l'adjoint à la DP, un conseiller municipal d'opposition, des habitants - ceux qui portent les projets - et des personnalités qualifiées. A l'issue du jury, si le projet est retenu, on décide du montant de l'apport de la ville qui peut aller jusqu'à 5 000 €. Les CDQ peuvent trouver des financements extérieurs, commerçants, acteurs économiques. Les premiers BP ont été mis en œuvre en 2010. Nous avons 9 CDQ, mais 7 BP seulement car on a pris le parti d'avancer au pas à pas : en 2010 : 3, en 2011 et 2012 : 6, et en 2013 : 7 et on a l'espoir d'arriver à 9 rapidement. Une association a été créée, qui gère les subventions aux conseils de quartier. La municipalité affecte une somme annuelle à l'association qui la répartit entre les conseils de quartiers.

Un grand merci à Gilles PRADEAU, ancien administrateur de l'ADELS, jeune réalisateur qui s'intéresse depuis plusieurs années aux budgets participatifs gérés par des jeunes. Il s'est lancé dans la réalisation d'un webdocumentaire racontant des expériences menées au Portugal, en Angleterre et en France. La projection de plusieurs séquences de ce film, au cours de cet atelier, a permis aux participants de découvrir d'autres formes de participation et de questionner la participation des jeunes.

ATELIER 5

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

Animateur : Yves RÉMY
Directeur du CIDEFE



ENCOURAGER L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES

Présentation du débat par Yves RÉMY :

Il y a, autour des questions de la jeunesse, un enjeu récurrent : « *le peu ou pas de participation des jeunes dans les dispositifs de DP quand ils existent, et quand ils n'existent pas on est dans un désert, désert de lien, désert d'écoute, désert d'échange. Même problème avec les plus défavorisés. Y a t'il là une fatalité ? Dans les pays d'Amérique du sud les jeunes et les exclus participent. Et l'engagement des jeunes est bien réel. Brésil, Madrid, Wallstreet, Israël, le monde arabe, l'Egypte, la Tunisie, en France aussi, Notre-dame-des-landes, les retraites... Cela doit nous interroger sur la volonté politique, sur les outils, sur la détermination, et co-construction des outils avec les jeunes eux-mêmes.* »

Intervenant : Jean-Claude CAZENEUVE,
directeur du service démocratie participative et vie associative à La Courneuve (93)

Dans cette ville a eu lieu une expérience issue de tremplins citoyens auxquels 600 personnes ont participé et où les élus ont pris l'engagement de travailler à un Forum Jeunes avec les jeunes. Cela a suscité de nombreuses questions : comment les jeunes s'engagent, par quelles portes, sont-ils politisés, pas politisés, est-ce que ça les intéresse, est-ce qu'ils sont individualistes, est-ce qu'ils jouent collectif ? Mais il y a un choix municipal de fond : co-construire avec les jeunes, sinon ça n'a pas de sens. Il a fallu convaincre de la sincérité de la démarche, car des craintes de récupération politique existent. Trois journaux du forum ont été écrits et validés par des jeunes, 17 d'entre eux ont travaillé avec le journal municipal pour un numéro spécial Forum. On a élargi avec deux temps forts : une réunion avec une centaine de jeunes pour élaborer des thématiques de travail, une seconde réunion pour qu'ils élaborent des propositions à soumettre aux élus, avec l'idée « *la ville ne peut pas tout, mais elle peut aider à...* ». Ces propositions sont passées en BM ce qui a permis une réponse institutionnelle. Parmi elles, une mesure phare : le « contrat courneuvien de réussite », démarche d'accompagnement individuel des jeunes pour l'obtention d'un logement, la recherche d'un stage, la recherche d'emploi ou d'une formation, etc. Lors du Forum, devant 250 jeunes réunis en mars 2012, la municipalité prend 20 engagements afin de mieux répondre aux besoins des jeunes. Depuis, le Conseil

local de la Jeunesse suit la mise en œuvre de ces engagements. Aujourd'hui, la moitié des engagements est tenue, et sur certains, des actions sont engagées avec les jeunes eux-mêmes pour les faire aboutir. Depuis deux ans, la mobilisation tient bon. L'enseignement essentiel qu'on en retire, c'est la force de la co-élaboration !

DÉBAT

A Bobigny 30 % de la population a moins de 30 ans ! Même s'ils participent à certains moments de la vie locale, les jeunes « sont absents des instances traditionnelles, Conseils de quartiers ou Observatoire des engagements. Mais depuis 2010, 72 rencontres ont permis de rencontrer 3600 jeunes : c'est l'occasion d'aider à trouver un stage, un logement ou un emploi, en contrepartie, nous leur demandons de venir à des rencontres pour témoigner de ce qu'ils ont pu obtenir » explique une élue de cette ville. Un chercheur en sciences de l'éducation estime que l'engagement des jeunes est toujours confronté à la volonté politique des élus. Lors de la mise en œuvre du Conseil général des collégiens, en Seine-Saint-Denis, les services ont proposé que pendant un an, on le construise avec les collégiens, en travaillant avec eux sur la représentation, la délégation, la démocratie... Et le politique a dit non car il fallait aller très vite et pour des raisons de temps et d'affichage on a mis de côté une démarche portée par les services. Ailleurs, des jeunes ont travaillé sur un projet de studio d'enregistrement (taille des locaux, matériel d'enregistrement, fonctionnement, budget). Le service jeunesse construit alors un projet où rien de ce que les jeunes ont travaillé n'apparaît : on a tout simplement raté une occasion de travail partagé à partir des compétences de ces jeunes et de leurs réflexions ! Un technicien de Dieppe confirme : donner toute leur place aux citoyens risque d'entraîner une « crainte du politique ou des techniciens de perdre la main ». Un élu souligne qu'« il faut aller vers les jeunes et non attendre que les jeunes viennent à nous », mais que cela n'enlève en rien aux difficultés de nouer le dialogue. Un



technicien de Bondy considère, concernant les jeunes issus des quartiers populaires, que la DP « s'arrête aux portes des quartiers ». Les mêmes difficultés à mobiliser les jeunes sont ressenties à Andrésy, où « la co-construction est dure, et les jeunes sont plutôt spectateurs qu'acteurs ». Pour un élu de la Réunion, il faut mieux « appréhender et intégrer les problèmes intergénérationnels : qu'est-ce qu'on veut faire ensemble ? Comment fait avancer le travail en commun. Il faut que les jeunes acceptent l'expérience des anciens et les anciens la fougue et le dynamisme des jeunes ». Pour une élue de Saint-Martin d'Heres : « un des plus gros obstacles est la question du temps ; les jeunes ne vivent pas comme les adultes ou les retraités et il faut en tenir compte ». A Grigny, on teste depuis deux ans un CM des jeunes avec deux logiques, l'une ascendante, qui sollicite les projets des jeunes, et l'autre descendante à partir de projets de la ville, mais « la plus grande difficulté c'est de maintenir une dynamique, car « les jeunes veulent des résultats immédiatement, alors qu'on travaille sur du long terme ». Un habitant de Tremblay, engagé dans un CDQ, constate que des jeunes « peuvent aussi être en rupture car on est dans une société qui divise » et ça rend leur participation difficile. Une jeune qui milite dans une organisation politique de jeunes à Aulnay pense qu'il y a une « culpabilisation permanente des jeunes chez qui règne aussi un certain fatalisme. Aller vers eux, ouvrir des lieux et des espaces de débat : il faut redonner confiance aux jeunes en eux-mêmes ». Un jeune de 24 ans confirme : « on a du mal à se dire que demain les choses iront mieux. On a plus l'impression de subir plus que de préparer l'avenir, de toujours réparer les erreurs du passé que d'être tournés vers demain ». Pour une habitante de Sevran : « on a une vision décalée de la jeunesse. Les jeunes ont bien un engagement politique, et, comme les adultes : certains sont libéraux, égoïstes, n'ont rien à faire de leur prochain, et d'autres sont solidaires. »

A Tremblay, dit un élu, « nous valorisons la réussite des jeunes. Chaque année, pour la remise des diplômes des examens scolaires : BEP, BAC, diplôme universitaire, etc. 450 à 500 jeunes sont rassemblés : les mettre à l'honneur, c'est casser une connotation de jeune = échec. Nous développons une pédagogie de la réussite ». Un intervenant : « Pédagogie de la réussite ? Mais comment on fait avec toute une frange de la jeunesse qui est confrontée en permanence à l'échec : échec de sa place dans la société, échec des diplômes, échec de, de, de et de... Chez les jeunes, il y a de la colère, mais elle se heurte au fait qu'elle s'adresse à des élus qui font de la politique pour la jeunesse, et ce n'est peut-être pas simple à entendre quand on est élu et qu'on essaie de travailler

pour la jeunesse ». Le chercheur en sciences de l'éducation raconte alors une expérience, pour faire reconnaître les jeunes comme interlocuteurs des politiques urbaines, menée sur 3 ans, à partir d'une formation politique de jeunes dans une dizaine de quartiers populaires : 3 en Afrique, 3 au Brésil, en Amérique latine et à Evry et Montreuil, avec des outils de recherche action participative, théâtre forum, vidéo. Elle a permis aux jeunes de reprendre leur vie en main : en Bolivie 2 jeunes ont écrit dans la constitution, au Sénégal 3 sont entrés au conseil municipal de leur commune. Les plus grosses difficultés ont été rencontrées en France. A Evry, le maire s'est opposé à l'entrée de 10 jeunes dans le conseil de quartiers. A Montreuil, les jeunes ont pris en main tout un travail politique de la ville, organisant des visites de quartier, en présence de l'élu à la politique de la ville, et ce sont les jeunes qui expliquaient l'avenir de leur quartier. Certains animateurs du service jeunesse ont eu du mal à accepter que des jeunes ne soient pas simplement consommateurs et ont mal vécu qu'ils prennent de l'autonomie et des responsabilités. Ils considéraient leur travail remis en cause ». A Montbéliard, une chercheuse a construit le Contrat Local de Sécurité avec les jeunes des quartiers difficiles : « on s'aperçoit que ces jeunes représentent une richesse, ont des compétences sociales, et cela permet de leur faire découvrir les élus, l'environnement des communes, les enjeux, les contraintes ».

ATELIER 6

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

Animateur : Guy BLONDEAU

Coordinateur du Forum national de la DP

OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS, ATELIERS CITOYENS : DES PRATIQUES ÉMANCIPATRICES POUR CONTRÔLER LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

Intervenante : Sylvie TRICOT-DEVERT,
adjointe au maire de Fontenay-sous-Bois (94)

Construire un Observatoire des Engagements (OdE) figurait dans nos 140 engagements des municipales. En septembre 2008, une réunion a lancé la constitution de l'OdE. Pendant 1 an, les habitants, sans participation d'élu ni de l'administration communale, ont travaillé pour déterminer les indicateurs qui font qu'un engagement est tenu, d'autant plus qu'il y a dans nos engagements des choix qui relèvent de décisions nationales comme le droit de vote pour les étrangers. Au départ 60 personnes étaient mobilisées : elles ont discuté et adopté une charte, afin que l'OdE ne soit pas un lieu de lobbying ni de pression politique. Ces habitants ont participé aux commissions municipales, qui sont à Fontenay, ouvertes à la population, aux conseils de quartiers (il y en a 13) et ils ont procédé à des auditions d'élus seuls, d'élus avec les services concernés par l'engagement et ont aussi échangé avec le maire et l'adjointe au cours d'une réunion annuelle. Leur apport est important pour mieux sentir ce qui se passe dans la ville. A leur demande, ils ont été reçus par le BM en juin dernier. Chaque année l'OdE produit un document, le Top 10 des plus et des moins de l'action municipale. Cela aboutit parfois à des ressentis différents, et suscite des débats mais c'est utile aux élus car si les habitants le ressentent comme ça, il faut y être attentif. L'OdE a aussi rendu compte des auditions dans un site internet dédié, mais en matière de lisibilité et de visibilité externe, le site ne suffit pas. La création de l'OdE a imposé aux élus de mieux évaluer leurs engagements, on peut donc dire qu'il y a eu double observation de la politique municipale : une observation citoyenne par les habitants et une observation des élus à partir d'un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre de nos 140 engagements, avec publication tous les 6 mois d'un bilan. Cela a imposé aux élus et aux services une sorte d'« obligation de résultat ». La participation citoyenne s'est étiolée, mais il reste quand même 15 habitants toujours impliqués et l'OdE représente un poil à gratter salvateur. Il oblige à de la transparence dans l'action des élus, à dire pourquoi un engagement n'est pas tenu ou peine à se mettre en œuvre. Il oblige à la précision dans les explications et les analyses mais aussi au débat,

à l'échange voire parfois à la confrontation, mais tout ça c'est indispensable pour une vie locale démocratique.

Intervenant : Miguel HERNANDEZ ,
adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois (93)

L'OdE répond à la nécessité d'associer les citoyens à la prise de décision, de faire vivre une DP au delà de l'obligation légale prévue par la loi et de placer le citoyen aulnaisien au cœur des enjeux locaux, mais aussi nationaux et mondiaux. L'OdE faisait partie de nos 148 engagements. Sa mise en œuvre a été longue - trois ans - marquée par des débats contradictoires au sein de l'équipe municipale reflétant des craintes et des hésitations quant à la démarche. La désignation s'est faite par le maire : on a demandé à 7 personnes d'origines, de quartiers, de professions et d'âges différents, qui ont défini leur méthode de travail et la ville leur a apporté un soutien logistique et financier. Les membres de l'OdE ont accès à tout : services, documents, ont classé nos 148 engagements en 7 thématiques. Durant 6 mois, ils ont procédé par auditions des élus, des services, des habitants. Ils ont rendu un document en mai dernier qui évalue la mise en œuvre des engagements et met en lumière des insuffisances municipales, que ce soit au niveau des moyens mis en œuvre ou de la perception de l'urgence des projets qui n'est pas obligatoirement la même chez l'habitant que chez l'élu. Points forts : un OdE représente une véritable avancée démocratique, c'est un pouvoir donné à des citoyens de publier un rapport public, ils ont pour cela carte blanche cela donne un processus d'évaluation des politiques publiques indépendant de celles de l'administration et des élus, et pour nous c'est une étape importante dans la mise en œuvre d'une démarche globale participative. Points faibles : au nombre de 7 au départ et 4 à l'arrivée : les habitants sont trop peu, et le temps a manqué pour élargir et travailler convenablement. Et il reste de nombreuses questions : est-ce que le mode de désignation est le bon ? Comment populariser ce qui est fait ? Le document est mis en ligne mais combien d'habitants l'ont lu ? Comment ils le ressentent ? Comment les élus ont pris l'OdE pour infléchir leurs décisions ? Comment la population et les citoyens vont-ils largement avoir accès à ce document ? Mais le travail réalisé porte au-delà des seules responsabilités de la municipalité, il interpelle aussi sur l'engagement des partenaires de nos projets. Ainsi pour notre projet de commissariat, la ville a mis à disposition un terrain, la Région s'est engagée financièrement, mais l'Etat ne répond toujours pas présent dans ce projet.



Passage de relais | Vendredi 6 septembre 2013

Yves BERTHELIN,

conseiller municipal délégué à la démocratie participative
à Allonnes (72)

Je veux tout d'abord excuser Gilles LEPROUST dont le calendrier impose la présence à Allonnes. Après avoir accueilli le Forum l'an dernier, nous sommes heureux de passer le relais à la Ville d'Aulnay-sous-Bois. Dans notre commune, nous mesurons l'importance des démarches participatives au regard du déficit démocratique de la vie politique traditionnelle, et des difficultés qui assaillent nos concitoyens dans les villes de banlieue comme la nôtre. Elles ont des répercussions dans l'engagement des habitants, les éloignent de la chose publique. Ce qui a bien sûr des répercussions sur la vie municipale. Associer les habitants aux choix municipaux est donc un enjeu quotidien, et si nous en mesurons toute la difficulté, nous savons aussi apprécier les bienfaits démocratiques de projets auxquels les habitants, grâce aux instances participatives, ont pu être pleinement associés. Gilles LEPROUST m'a demandé d'adresser au Forum son salut et tous ses vœux de travail studieux et c'est ce à quoi va contribuer notre délégation constituée de trois habitants, trois techniciens et deux élus.

Intervention de Gérard SEGURA,

Maire d'Aulnay-sous-Bois, vice-président du Conseil général

Au nom de mes collègues élus et en mon nom personnel, je vous souhaite la bienvenue à Aulnay. Notre ville s'est dotée de nombreuses instances participatives : 12 conseils de quartier rassemblant plus de 650 aulnaisiens, un conseil des seniors avec 33 participants, un observatoire des engagements, un comité consultatif des noms de rues et d'équipements municipaux. Nous avons aussi élaboré un calendrier de cafés citoyens, qui permet, sur des thématiques particulières, de faire avancer une réflexion collective : il s'agit d'une sorte d'université populaire qui s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire. Nous avons initié des Assises de la ville auxquelles 500 habitants ont participé, tant dans les séances plénaires que dans les ateliers. Enfin, les Rendez-vous d'Aulnay ont, au cours de 60 réunions, rassemblé 2807 habitants à l'initiative des Conseils de quartiers. C'est donc avec impatience que nous attendons la tenue du Forum pour échanger et partager, et les enseignements des expériences qui sont menées ailleurs nous seront, j'en suis certain, utiles pour notre pratique. Je remercie Miguel HERNANDEZ, adjoint à la démocratie participative, Patrick NORBYNBERG et le service de la démocratie participative qui ont travaillé à l'organisation de ce Forum, je vous souhaite un bon séjour et bon travail à Aulnay.



Retour sur l'expérimentation d'écriture participative de la constitution islandaise

CONFÉRENCE DE MME BERGLIND ASGEIRSDOTIR, AMBASSADEUR D'ISLANDE EN FRANCE (EXTRATS)

Je vous propose dans cette intervention de développer trois idées : faire un état des lieux de la question de la constitution en Islande, évoquer ce qu'a été le processus de rédaction par le biais de la démocratie directe et souligner changements principaux posés par cette nouvelle constitution en évoquant aussi les critiques de l'opposition.

Lorsque la crise frappe violemment l'Islande en 2008, les fondements de notre société sont sapés. Comme ailleurs la confiance à l'égard des dirigeants est ébranlée, la population tombe de haut et se sent trahie par les hommes au pouvoir et les banquiers. Les Islandais avaient la naïveté de penser que leurs concitoyens étaient dignes de confiance. Ils ont perdu beaucoup d'argent, mais pire encore, ils ont aussi perdu leur dignité ; les manifestations (qu'on a appelées la révolution des casseroles) contraignent le gouvernement à démissionner et avec lui le directeur de notre banque centrale. Les élections de 2009 propulsent l'opposition de gauche au pouvoir. Les islandais ont envie de tourner la page et construire quelque chose de neuf, de solide et de fédérateur, c'est à ce moment-là qu'est venue l'idée d'un projet de constitution. L'histoire de l'Islande est celle de sa soumission à des dominations extérieures, norvégienne puis danoise, ponctuée par des moments plus glorieux (le 1er parlement créé au monde est islandais, il a été fondé en 930 et il est toujours en activité aujourd'hui, obtention de l'indépendance du Danemark et création de la République en 1944). Lors de l'indépendance, les Islandais optent pour une constitution copie de celle du Danemark que le roi de ce pays nous avait léguée en 1874, pour le millénaire de la découverte de l'Islande. En 1944, le seul changement significatif et la substitution du mot « roi du Danemark » par « président de la République islandaise ». L'idée d'une nouvelle constitution fait partie du programme du nouveau gouvernement. Un processus d'écriture de la constitution se met en place, qui veut être une parfaite démonstration de démocratie participative. Le pouvoir s'était éloigné du peuple, les citoyens vont reprendre les choses en main avec l'aval du gouvernement. Une loi de 2010, définit le processus de mise en œuvre des démarches pour l'élaboration de la constitution. Le Parlement élit un Comité Constitutionnel de 7 personnes qui ont trois tâches à accomplir : 1) Préparer une consultation nationale au sujet de la constitution. 2) Analyser les résultats de cette consultation. 3) Remettre l'analyse à la commission chargée de la rédaction du projet. La première étape de rédaction eut lieu quand une assemblée de 1000 citoyens fut réunie à Reykjavik, le 6 novembre 2010. (Un des 1000 travaille à l'Ambassade aujourd'hui). Cette assemblée est un échantillon représentatif de l'ensemble de la population, tiré au sort dans les registres nationaux. Ces personnes

(le plus jeune a 18 ans et le plus vieux 91) sont alors réunies autour de 100 tables, chaque table étant dirigée par un fonctionnaire neutre chargé de gérer les débats. Cette journée est organisée autour de 8 thèmes : l'éthique / la démocratie / les droits de l'homme / la nature islandaise / l'environnement, sa protection, sa défense / la paix dans le monde / la séparation des pouvoirs et la transparence politique / la justice sociale et l'égalité / la Nation. A l'issue de cette journée, chaque groupe a rédigé le fruit de ses réflexions sous forme de clauses pouvant être intégrées dans cette nouvelle constitution. L'étape suivante a consisté à élire, par une élection nationale, un groupe de 25 personnes qui vont travailler trois mois, étant salariées pour cela, pour rédiger le projet de constitution à partir des réflexions des 1000 citoyens. Tous les citoyens pouvaient se présenter : 522 se sont portés volontaires pour mener à bien ce processus.

Afin d'élire les 25, un vote national est organisé, ne recueillant que 37% de participation. Cette faible participation n'a pas entaché le prolongement participatif de cette démarche, car les Islandais pouvaient suivre l'évolution des débats des 25 sur Internet et faire des propositions par les réseaux sociaux. Il faut souligner la mobilisation des possibilités technologiques au service de cette entreprise (facebook, internet, etc.). Quand le Parlement a reçu la proposition de nouvelle constitution, elle a alors été discutée 4 mois par les députés, mais aussi avec les 25 et un Comité parlementaire. Puis le Parlement a décidé de consulter la population et a organisé un référendum (49% de participation) où la question était : « est-ce que vous approuvez les propositions faites par l'Assemblée constituante au sujet de la rédaction d'une nouvelle constitution ? » Le Oui l'a emporté. On peut classer en 6 thèmes, les changements majeurs opérés par cette nouvelle Constitution : structure constitutionnelle / révision complète du chapitre sur les droits de l'homme / limitation et séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif / révision complète du processus électoral pour désigner le Parlement / décisions visant à accroître la participation des citoyens à la vie politique / modifications du rôle du Président de la république, limitant la durée du mandat à 12 ans. Pourtant de nombreux Islandais ont été mécontents du processus mis en œuvre. Le taux de participation au référendum a été l'objet d'une controverse, certains le trouvant élevé, d'autres faible. Il a été aussi avancé que seuls ceux qui étaient favorables à la nouvelle constitution se sont déplacés : en fait il n'y aurait pas eu de vrai choix. Des critiques ont porté sur le processus d'écriture de la constitution, d'autres sur la légitimité du projet car le Gouvernement recherchait surtout un consensus.





D'autres sur la qualité du travail fourni, jugé comme étant bâclé. D'autres regrettant qu'on n'ait pas anticipé les changements induits dans la nouvelle constitution. On peut parler de désenchantement. Certains partis de l'opposition se sont farouchement battus et un grand débat a eu lieu sur les ressources naturelles de l'île, et plus particulièrement sur le poisson, 40% de nos ressources provenant de nos exportations de la pêche. Face à ces débats, le Parlement a demandé l'arbitrage de la Commission de Venise qui est un organisme européen, spécialisé dans le droit constitutionnel. La Commission a non seulement approuvé le processus dans ses intentions et principes mais elle le cite aussi comme exemple de démocratie participative, même si elle émet des réserves sur la complexité des processus envisagés et demande à l'Islande de revoir certains mécanismes et dispositions institutionnels. Cet avis est arrivé peu avant les élections législatives d'avril 2013. Le gouvernement de gauche a été désavoué et battu. Nombreux ont attendu ce qu'allait dire le nouveau gouvernement, car, pour adopter la Constitution, il

est nécessaire que deux parlements différents (c'est-à-dire séparés par une élection législative) adoptent le projet. Il ne suffit pas d'avoir la majorité en faveur de la Constitution, il faut qu'au lendemain d'élections législatives, la nouvelle majorité se prononce favorablement aussi. Dans une déclaration officielle, le premier ministre a annoncé une reprise du travail engagé. Et des questions restent posées auquel seul l'avenir répondra : est-ce que les idées des citoyens islandais vont finalement aboutir dans une constitution en bonne et due forme.

A PROPOS DES 522 CANDIDATS ET DES 25 ÉLUS

L'idée de l'écriture participative de la constitution est née de la révolution des casseroles, mais aucun des meneurs de ce mouvement ne s'est présenté à cette élection : ils ont semé l'idée mais, ensuite, n'ont pas voulu avoir de rôle public. Les 25 élus l'ont été au scrutin de liste. Il fallait choisir 25 noms sur 522 et les mettre par ordre de préférence : ce système fort compliqué est la cause d'une certaine abstention. Ce fut difficile aussi pour les médias : comment présenter les 522 ? La Radio d'Etat préféra ne parler de personne, car parler d'un, c'eût été l'obligation de parler de tous. Ceux qui ont le plus parlé du processus lui-même sont les dirigeants du Parti de l'Indépendance qui était le plus violemment opposé au projet. Alors qu'il y a en Islande une démocratie très vivante, avec des taux de participation avoisinant les 85%, la participation lors du vote pour désigner les 25, tombe à 50% avec 83 500 votants. Le candidat le plus cité l'est 7192 fois. C'est un professeur d'économie très connu en Islande, dont le père a été ministre de l'Education. La présidente de la Chambre chargée de rédiger la Constitution a été sa belle-sœur. La 2e citée est une femme, qui vient d'une famille réputée en Islande : son père a été président de la Banque centrale islandaise, elle a une sœur vice-présidente du parti de l'Indépendance et d'autres sœurs engagées dans la culture. Le 3e a été un chanteur très connu, aujourd'hui âgé de 74 ans, que certains présentent comme le Nicolas Hulot de l'Islande pour son engagement écologiste. Le 25e et dernier candidat retenu pour faire partie du groupe d'écriture du projet constitutionnel a été cité 347 fois. Aucun des 25 n'est encarté : aucune appartenance politique identifiée ni engagement politique. C'eût été pourtant possible car l'interdit de se présenter aux suffrages des électeurs frappait les seuls parlementaires et ministres.

Un fraternel bonjour à la démocratie participative

ARC-EN-CIEL THÉÂTRE ADRESSE

Mon cher CIDEFE,
Chers camarades.

*Nous voilà donc dans le temple.
Le temple de la « démocratie participative ».
Nous, une bande de joyeux saltimbanques, tout juste bons
à amuser les foules, juste avant qu'elles ne s'éner�ent.
Juste avant qu'il ne soit trop tard.
Faire les clowns, pendant qu'ailleurs ON s'occupe des
choses sérieuses.
Pour une fois nous sommes admis dans le saint des saints.
Là où s'élaborent les décisions qui concernent notre
petite vie et celle de ceux avec lesquels on coopère.
Nous sommes là parce qu'on a des méthodes pour faire
vivre et respirer la démocratie. On préfère dire démocra-
tie car on est méfiant quant à la participation ...
Et parce qu'on tient à nos méthodes.
Donc, on va pouvoir proposer une séance
de théâtre-forum.
On a un peu peur. C'est normal.*

ARC-EN-CIEL THÉÂTRE
19, rue Thiers
60800 Crépy en Valois.
arcenclieltheatre@orange.fr
Tél. 03 44 39 88 28



*Comment faire comprendre que cette activité de jeu est
au moins aussi importante que tous les colloques, com-
missions, conseils, réunions dont on abreuve le peuple et
qui ne débouchent sur rien d'autre que sur la spoliation de
sa souveraineté ?*

*Comment laisser une amorce de démocratie directe, la
seule démocratique qui vaille, pointer le bout de son nez ?
Serons-nous à la hauteur ?*

*On aimerait tant convaincre les élus, leurs assistants,
de l'urgence qu'il y a, à abandonner les rituels du vieux
monde, qui sont ceux d'un capitalisme triomphant,
aujourd'hui sur le déclin.*

Faire de la politique autrement ...

Sinon, le réveil sera difficile.

*Merci de votre accueil et de votre travail en tout cas.
Nous avons appris et découvert qu'il y avait, à côté de
chez nous, des personnes et des organisations qui se bat-
taient dans le même sens que nous.*

*Vous savez que ça fait chaud au cœur, de se dire qu'on
n'est pas seuls !*

Alors, on se retrouve à Martigues l'an prochain ?

On saura, à ce moment, jusqu'où va monter la vague ...

Ce message adressé au Forum par Yves GUERRE, directeur de Arc en Ciel Théâtre, illustre bien les objectifs du théâtre-forum, moment de travail collectif au cours duquel des non-acteurs improvisent, avec des acteurs, une scénette sur des thèmes ou questions issues de la réalité sociale.

A l'issue de la scénette, un meneur de jeu invite les spectateurs à donner leur avis, voire à rejouer la scénette en y apportant des modifications qui transforment le cours des événements.

Cette technique de théâtre participatif s'inscrit dans les démarches d'éducation populaire qui visent à favoriser l'esprit critique, à forger une réflexion collective autour de différentes solutions ou hypothèses de réponses à des problèmes de société.

Ce moment, particulièrement ludique et participatif, est devenu un incontournable du forum national et permet, par la diversification des compagnies de théâtre invitées, un débat riche et renouvelé.

**Merci à Arc en Ciel Théâtre pour sa participation
à l'édition 2013 du forum !**



Les associations sont considérées par les élus, à la fois comme des acteurs de la vie sociale, culturelle, sportive ou économique du territoire, mais aussi comme un acteur indispensable de la vie démocratique locale. En quoi sont-elles menacées aujourd'hui ?

DM : Les plans de rigueur successifs, présentés comme des réponses à la crise financière, frappent directement les salariés, les services publics, mais aussi les associations. Leurs adhérents ont de moins en moins les moyens de participer, car ils subissent dans leur vie quotidienne, les effets de la crise. Le recul des financements de l'État entrave les collectivités dans leur capacité à répondre aux besoins des habitants. Et par contrecoup, cela engendre une crise majeure du financement des activités associatives les plus porteuses d'innovation sociale et de citoyenneté, notamment dans les secteurs du sport, de la culture, de l'éducation populaire, de l'environnement et de la défense des droits.

Oui, mais en quoi la démocratie locale est-elle menacée ?

DM : Les petites et moyennes associations, qui représentent 98 % du total, constituent des espaces de confiance, d'éducation citoyenne et de solidarité qui contribuent à l'engagement de 16 millions de bénévoles. 16 millions de nos concitoyens qui donnent de leur temps pour participer, aider, accompagner, éduquer, entraîner, bref, qui servent l'intérêt général : que serait la société française sans cet apport inestimable de la vie associative ?

Il y a aussi d'autres enjeux...

DM : Permettez-moi une approche économique de la vie associative : 26 000 emplois ont été perdus entre fin 2010 et mi 2011, puis 9 000 entre fin 2012 et début 2013. Pour 2014, le Collectif prévoit de 30 à 40 000 pertes d'emplois, qui constituent un énorme « plan social invisible » au moins aussi important que ceux qui touchent l'industrie et les services. Mais les associations qui n'emploient aucun salarié sont elles aussi touchées par les difficultés financières : que de souffrances sociales et de vies brisées, dont les conséquences ne sont pas mesurables ! Et que de désespoir et de méfiance à l'égard de la démocratie, on le constate lors de chaque élection, avec l'abstention qui grandit, voire les votes extrêmes, notamment dans les zones rurales et les quartiers.

Interview de Didier MINOT

Après l'édition d'Allonnes qui avait vu un débat sur la vie associative introduit par le sociologue Jean-Pierre Worms, la réflexion s'est poursuivie à Aulnay avec Didier MINOT*, qui anime un collectif d'associations citoyennes : www.associations-citoyennes.net. Nous l'avons interrogé à l'issue du Forum.

Votre collectif appelle à l'action !

DM : Oui, les associations citoyennes s'apprêtent à manifester durant la semaine du 14 au 22 septembre, pour la première fois de leur histoire. Plus de 40 territoires, villes, régions ou simples villages ont commencé à se mobiliser. Il s'agit de créer un vaste mouvement populaire autour du rôle, de l'avenir des associations, de l'engagement bénévole et de la participation citoyenne dans la démocratie locale.

Il s'agit d'une première étape car, au fond, rien n'est plus indispensable que d'affirmer le rôle indispensable de l'Homme dans la construction des politiques publiques. Il s'agit aussi d'affirmer la place et le rôle indispensable des associations citoyennes pour construire un monde à finalité humaine.

Pour favoriser l'intervention de nos concitoyens, divers leviers sont utiles : les démarches et instances participatives y contribuent, la vie associative aussi. Il s'agit bien de permettre à chacun de devenir acteur de sa propre vie et citoyen d'un monde solidaire. Ces enjeux sont communs aux associations et aux collectivités, aux militants associatifs comme aux élus. C'est pourquoi nous sommes très heureux de cette occasion de débattre aujourd'hui avec vous.

* Membre du collectif des associations citoyennes, auteur de *Des associations citoyennes pour demain*, ouvrage paru le 16 septembre. Éditions Charles Léopold Mayer 20 € - À commander au secrétariat du CAC : isabelle@associations-citoyennes.net



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU NATIONAL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Samedi 7 septembre 2013



Yves RÉMY, directeur du CIDEFE, rappelle que le Cidefe a contribué à la création du réseau et en assure le secrétariat. Il rappelle que l'AG a un caractère statutaire, avec un rapport moral et un rapport financier, et l'élection du Conseil démopart avec renouvellement des membres. Le Réseau est co-présidé par trois personnes : deux maires fondateurs du Réseau, le maire de Grigny (69) qui est aussi président du Conseil Démopart, le maire de Gennevilliers, et le maire de la commune d'accueil du forum, en l'occurrence, Gérard Segura, maire d'Aulnay-Sous-Bois.

René BALME, président, rappelle que le Réseau s'est donné un statut associatif loi 1901. Le Conseil Démopart porte le fonctionnement et le développement du Réseau national des collectivités territoriales impliquées dans la démarche participative, il arrête les orientations, propose les initiatives et projets à réaliser. Il se réunit 3 à 4 fois par an, cette année en décembre 2012, mars et juin 2013. Un collège regroupe des collectivités adhérentes, un autre des adhérents individuels et associations. Enfin, un troisième collège regroupe des personnes qualifiées, qui œuvrent pour le Réseau, qui est né, rappelons-le, l'an dernier au Forum d'Allonnes. L'adhésion au Réseau est conditionnée par l'adoption de la charte du Réseau, par le vote d'une délibération en CM et par le paiement d'une cotisation. Au cours de cette année, nous avons eu une initiative phare, l'écriture d'un projet de loi de promotion et de développement de la DP visant à donner de nouveaux droits d'intervention aux citoyens. 140 personnes de 15 départements se sont retrouvées à Firminy (42) le 16 février et ont contribué commencé l'écriture de ce projet. Un prolongement décentralisé en a été donné dans des villes par des réunions, et le CIDEFE a organisé un temps de formation sur cette question le 5 juin dernier, à Paris. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de citoyens de co-écrire la loi. En 2013, le Réseau est intervenu dans diverses formations proposées par le CIDEFE et au cours de réunions (Ateliers de l'avenir en janvier, les exclus de la participations à Vénissieux en janvier, les Assises de la DP à Portes-lès-Valence en mars, les Budgets Participatifs en avril, la découverte d'une expérience locale en mai à Grigny, Ecrire le projet municipal avec les citoyens en juin et en 12 octobre dans le Loiret.

Les villes adhérentes du Réseau sont elles mêmes appelées à intervenir au titre du partage d'expériences. Ainsi la Ville de Grigny a participé à diverses rencontres et nous avons aussi reçu une délégation de la ville de Bègles, d'Attac-Aveyron. En conclusion, je veux souligner que malgré la jeunesse de notre réseau, on a senti de l'intérêt pour ce que nous faisons et disons, un intérêt de toutes parts, c'est-à-dire de tout ce que la gauche qui agit pour donner une plus grande place à notre peuple dans les choix politiques. Cela doit nous permettre de préparer la période des municipales comme un grand moment pour faire grandir le Réseau.

Pour Arielle VERMILLET, trésorière, le rapport financier sera bref. Depuis la décision prise de créer le Réseau et sa finalisation lors du Forum d'Allonnes l'an dernier, notre bilan financier n'affiche pas des sommes conséquentes, puisque le Réseau en est à sa première année de fonctionnement. Vous avez les chiffres en main, deux réflexions à leur propos. La première c'est que les résultats financiers sont équilibrés, mais appellent un développement nécessaire pour nous donner les moyens d'amplifier l'activité du Réseau. La seconde c'est que l'approche des municipales est l'occasion de déployer pleinement notre activité en aidant de nouvelles collectivités s'investir dans des démarches participatives et à les intégrer dans les projets municipaux et faire grandir le Réseau et ses ressources.

Pour Delphine EBERSVILLER, coordinatrice, parmi les questions à débattre, il y a celle de notre communication, avec notamment notre site internet qui a vocation à être une plateforme collaborative, un espace dans lequel chacun peut contribuer en y apportant des éléments issus de son activité. Chacun, en se promenant dans les pages des villes doit y trouver du grain à moudre pour sa propre activité. Mutualiser savoirs et savoirs faire ; chaque ville adhérente a un contributeur aussi le dynamisme dans le renouvellement des articles mis en ligne doit être un atout pour une lecture plus grande par un nombre plus grand d'internautes. Quelques chiffres : 1010 inscrits, 3 administrateurs, 21 auteurs, 18 contributeurs, 967 abonnés qui sont des citoyens lambda ayant laissé leurs coordonnées pour être informés de ce qui se passe dans la plate-forme. Entre 15 et 20 visites par jour, intérêt certain : notre objectif doit être de monter en puissance.





« ÉCRIVONS ENSEMBLE UNE LOI DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE »

Un projet participatif... 80 propositions citoyennes

Le 4^e Forum national de la démocratie participative qui s'est tenu à Allonnes (72) les 21 et 22 septembre 2012, a décidé une action originale : faire écrire par un très grand nombre de citoyens, d'élus, de personnels territoriaux, un projet de loi en faveur de la démocratie participative. Dans les douze mois qui ont suivi, dans de multiples rencontres participatives, 80 propositions concrètes ont été avancées.

Cette co-écriture a été approuvée lors du 5^e forum d'Aulnay-sous-Bois.

Elle part d'un bilan alarmant de l'état de la démocratie, notamment représentative, mais ce constat n'est pas inéluctable et les co-rédacteurs refusent de se résoudre à cet état de fait. C'est pourquoi, cette proposition de loi a pour ambition de faire avancer concrètement le partage du pouvoir et s'appuie sur un parti-pris et un processus de développement.

Le parti-pris est d'affirmer l'humain, le citoyen au cœur de toutes les constructions législatives, réglementaires et dans toutes les politiques publiques. Le processus est celui de l'éducation populaire, celui des savoirs et des pouvoirs partagés dans une visée d'émancipation humaine et de transformation sociale.

La démocratie participative doit devenir un principe actif, un impératif des politiques publiques permettant leur co-élaboration, leur co-décision, de réels pouvoirs d'intervention directe des citoyens et non se résumer à un exercice limité, voire facultatif de concertation.

Dans la continuité de la constitution du Réseau national, de l'urgence de mutualiser les pratiques et d'oser la démocratie participative, une loi marquant de réelles avancées serait une étape conséquente.

L'échelon local, de proximité est l'échelon le plus fécond de la démocratie, qu'il existe des milliers de bonnes pratiques et expériences en ce domaine, qu'elles font écho à de réelles attentes et volontés citoyennes. Aujourd'hui, il faut sortir de l'expérimentation et inscrire dans la loi les fondements sur lesquels les bonnes pratiques se sont développées.

Les 80 propositions concrètes sont organisées thématiquement. Il reviendra au travail parlementaire de décider d'une traduction législative :

**Partager le pouvoir, citoyens et élus,
faire de la politique autrement**



Ré-enchanter la politique comme le moyen d'agir sur son quotidien, en disant ce que l'on veut faire, en faisant ce que l'on dit et en redonnant l'envie d'agir.

Développer des processus délibératifs

Avant, pendant, après toute décision publique, les citoyens décident, mettent en œuvre, contrôlent.

Créer les conditions de la participation

La démocratie participative ne peut s'exercer que si on lui en donne les moyens, quantitatifs et qualitatifs à tous les niveaux.

Créer des processus de pratiques démocratiques inventives

Le droit à l'expérimentation et à l'initiative populaire doit nourrir les décisions publiques en permanence.

Ces 80 propositions s'inscrivent dans un cadre plus général qui est celui du domaine de la loi. Elles renvoient à la construction permanente de la République que nous voulons et à la prégnance de ses valeurs. Elle doit également et nécessairement s'articuler avec des dimensions et des expériences européennes et planétaires.

« **Écrivons ensemble une loi de développement et de promotion de la démocratie participative** » va faire l'objet d'une remise en direct aux groupes parlementaires qui accepteront de recevoir des délégations du Réseau national qui veillera à ce que cela soit suivi d'effets. Le 6^e forum national qui se tiendra à Martigues (13) en sera une étape importante.

L'intégralité du texte est disponible sur le site du réseau www.demospart.fr et le site du Cidefe www.elunet.org . Il peut vous être retourné par courrier à la demande.

LE VILLAGE DES COLLECTIVITÉS



RÉSEAU NATIONAL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le "Village des collectivités" se tient le samedi, en fin de matinée. Il clôture chaque Forum. Les villes qui le souhaitent disposent d'un stand où afficher leurs réalisations (tracts, flyers, affiches, exposition, compte-rendu d'action participative, etc).

C'est un moment privilégié de rencontres "en direct" qui permet aux participants de nouer contact, s'informer mutuellement des activités participatives en cours dans la collectivité, échanger les coordonnées en vue d'un futur partenariat. Un moment de convivialité et de partages « au concret » apprécié de tous !

Passage
Gérard SEGURA et
OBJECTIF :
RENDEZ-VOUS LE
PRO



de relais entre
et Henri CAMBASSEDES
MARTIGUES 2014 !
S 19 ET 20 SEPTEMBRE
D'ACHAINS !



“ 6e

FORUM NATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Jeudi 18 en soirée :
AG du Réseau

MARTIGUES
Vendredi 19 et samedi
20 septembre 2014



DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE

RÉSEAU NATIONAL DE
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

10 rue Parmentier - 93189 Montreuil cedex - Tél. 01 48 51 78 78 - demopart@elunet.org
www.demospart.fr